

Echange de terrain – chemin rural n°D62



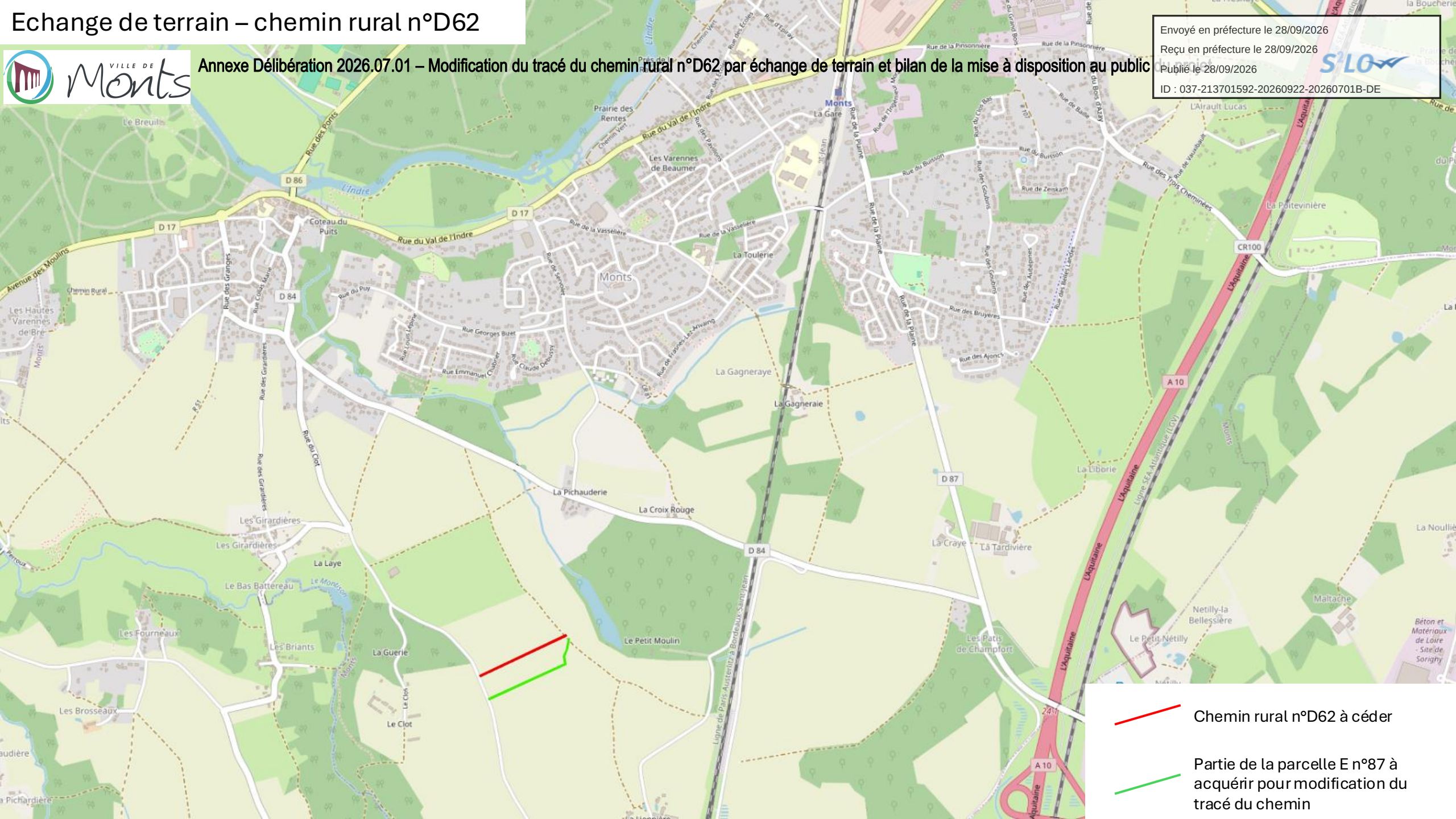
Annexe Délibération 2026.07.01 – Modification du tracé du chemin rural n°D62 par échange de terrain et bilan de la mise à disposition au public

Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le 28/09/2026

ID : 037-213701592-20260922-20260701B-DE



 Chemin rural n°D62 à céder

 Partie de la parcelle E n°87 à acquérir pour modification du tracé du chemin

Echange de terrain – chemin rural n°D62

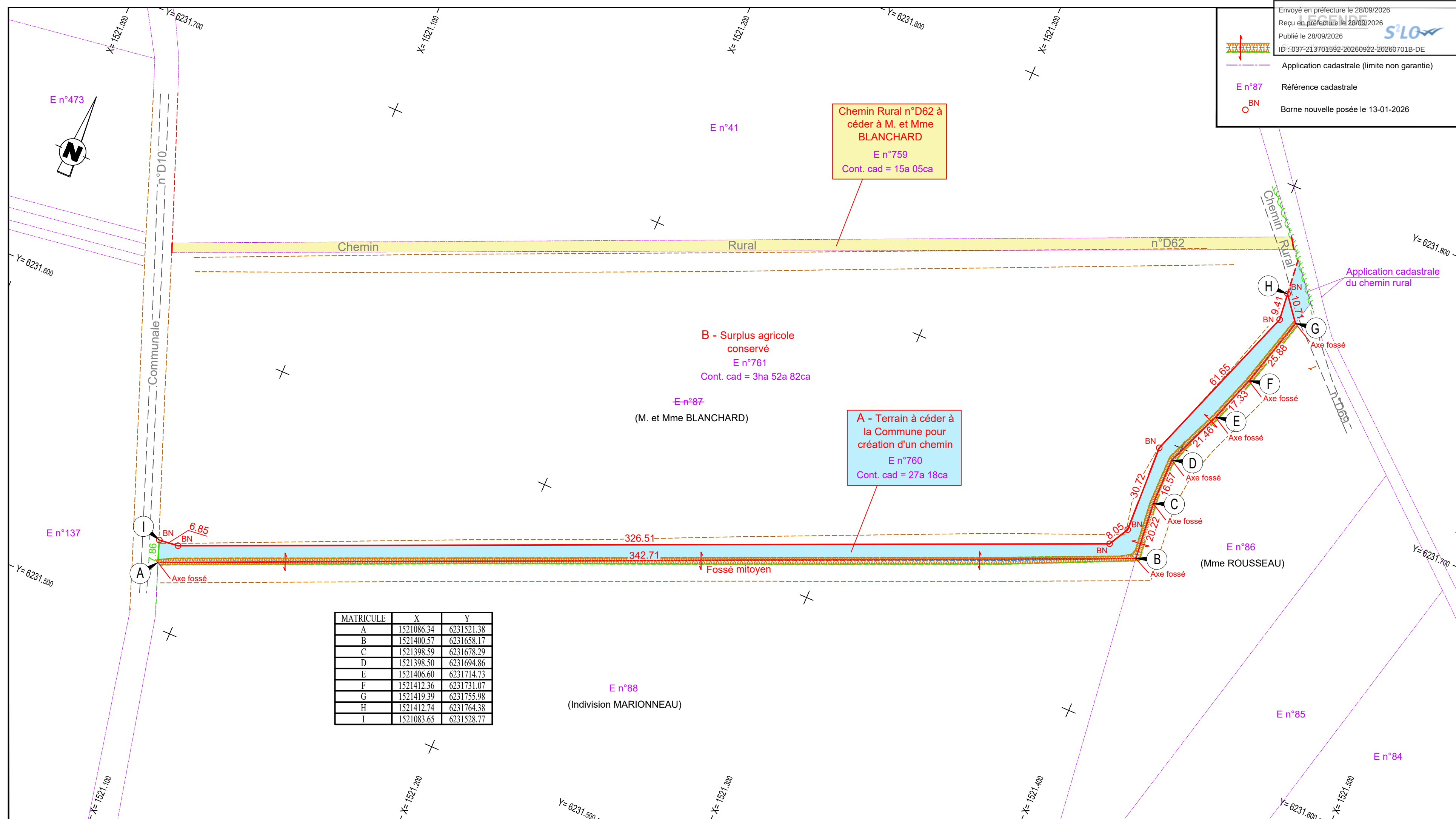
Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le 28/09/2026
ID : 037-213701592-20260922-20260701B-DE



-  Chemin rural n°D62 à céder
-  Partie de la parcelle E n°87 à acquérir pour modification du tracé du chemin



-  Chemin rural n°D62 à céder
-  Partie de la parcelle E n°87 à acquérir pour modification du tracé du chemin



Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le 28/09/2026

ID : 037-213701592-20260922-20260701B-DE



ARTARIN
Département : MORE-ET-LOIRE
Commune : MONTS
Section : E n° 71
Lieu dit : LETANG OMOUETTE

PLAN DE BORNAGE ET DE DIVISION
Propriété de M. et Mme BLANCHARD

ÉCHELLE : 1/1000

* Coordonnées rectifiées au système RGF93 - CGI

Dates	Observations
27.11.2025	Révisé topographique
13.01.2026	Reconnaissance cadastrale des limites périmétriques - Bornage de la division
26.01.2026	Mise à jour du plan de bornage cadastre lors du DMS n° 2225 B et 2227 J

DOSSIER N° 23415

